

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 35 (1927)
Heft: 12

Artikel: Une lettre de 1799
Autor: Jeanrenaud, Arthur
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-27840>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE LETTRE DE 1799

Elle fut trouvée, tout récemment, dans le tiroir d'une table de jeu, enveloppant un ancien jeu de cartes. Le papier est parfaitement conservé, et muni du sceau de l'expéditeur. Elle porte l'inscription :

Lausanne, 17 [99].

M. de Crousaz, 21 9^{bre} (Novembre).

Les deux derniers chiffres de la date, quoiqu'un peu effacés, sont certains.

Après la retraite de Pierre Ochs, ce fut Laharpe qui prit la première place dans le Directoire. Mais, selon Dierauer, que nous résumons ici, « il ne savait ni considérer les choses avec calme, ni jouer au-dessus des partis le rôle de médiateur ». Par son autoritarisme parfois aveugle, il avait détruit la confiance et s'était aliéné la sympathie des Confédérés. Le 4 Novembre 1799, ses attaques contre le ministre des finances Finsler avaient laissé le Directoire assez froid. La semaine suivante, on apprit le coup d'Etat du 18 brumaire, et Laharpe de songer à affirmer son autorité par un mouvement semblable. On sait qu'il fit secrètement un projet de remaniement du gouvernement, et rechercha l'appui des troupes françaises. Ce que Dierauer ne dit pas, et que notre lettre mentionne, c'est qu'il comptait sur l'appui de troupes confédérées, qui devaient agir conjointement avec les Français. Nous croyons, en effet, être autorisé à admettre que c'est à ces événements que se rapporte notre lettre ; elle donne quelques détails piquants sur l'action militaire projetée par Laharpe, et le coup d'Etat dans le secret duquel il avait entraîné ses collègues Secretan et Oberlin. De Crousaz semble avoir été mis au courant du complot ; il ne peut

s'agir ici, puisqu'aucune précision n'est donnée par la lettre, que de Henri-Antoine (1770 - 1832)¹, membre du Tribunal suprême et adversaire de Laharpe.

Nous transcrivons sa lettre dans son orthographe originale, complétant la ponctuation.

A Monsieur Lulin, très Digne
Professeur en histoire ecclésiastique,
A Aubonne.

L'on dit, et cela de bon lieu, que l'on recevra les (mots barrés) plaintes et représentations de part et d'autres ; que l'on fera un plan de gouvernement, qui puisse prévenir tous les désordres que l'on a remarqué, et qui pourvoie à la sureté des voisins, puis on le lira pour le faire accepter. En cas de refus, il y aura des troupes prettes de France et des Cantons, qui d'un commun accord, environneront la ville, détruiront les marchers et obligeront par la famine, les opigniatres. Jusques alors, tout sera d'un scret (secret) infini. Bruler ma lettre, car tout ceci n'est que des ouï-dire et je n'aime pas à en débitter. Mandez-moi si vous avez reçu ceci par le premier courrier, je vous répondrai d'abord.

21 nov.

Dierauer ajoute que les menées de Laharpe ne restèrent pas secrètes — preuve en soit notre lettre ! — Remarquons que ce n'est que le 11 décembre, alors que des bruits circulaient déjà depuis trois semaines, que Laharpe demanda l'appui du Premier Consul. Et pourtant Laharpe doit avoir conçu ses projets immédiatement après le coup d'Etat, puisque De Crousaz est déjà informé par des rumeurs (des

¹ Cf. *Dict. hist. et biographique de la Suisse*, art. de Crousaz, par M. R.

ouï-dire), douze jours après le 18 Brumaire. Mais le nouveau gouvernement lui fit répondre qu'il « s'absténait de toute ingérence dans les affaires helvétiques, et donnait clairement à entendre qu'un régime politique comme le régime français ne convenait pas à la Suisse ». L'éventualité d'une intervention française écartée, les Conseils, prévenant le coup d'Etat, renversèrent le Directoire le 7 janvier suivant. Laharpe se retira quelques mois plus tard près de Paris, à Plessis-Piquet.

Le correspondant de De Crousaz appartenait à la famille genevoise Lullin, dont l'un des membres, Ami Lullin (1748 à 1816), fut¹ un ardent patriote. Après avoir renoncé à sa charge de conseiller d'Etat et de syndic en 1792, il n'en continua pas moins une activité importante. Notons seulement qu'il fit en 1801 des démarches — d'ailleurs vaines — auprès de Bonaparte, pour obtenir l'affranchissement de Genève. Il est peut-être permis de nous demander si les renseignements adressés au digne professeur d'Aubonne — ville dont une branche de la famille avait acquis la bourgeoisie en 1737² — n'étaient pas, en définitive, destinés à être lus à Genève ? Faut-il en voir un indice — oh, combien faible ! — dans ce fait, que le jeu de cartes enveloppé dans notre pli, porte le sceau de Genève, et paraît, du reste, assez ancien ? On comprendrait ainsi pourquoi le théologien d'Aubonne n'a pas obéi à l'injonction de brûler la lettre, qui aura été jugée non compromettante à Genève, puis tout à fait négligeable, puisqu'après l'échec de Laharpe, aucunes poursuites ne furent entreprises contre les partisans de sa politique.

Tout cela est un petit jeu de suppositions bien gratuit.

¹ Cf. De Montet, *Dict. biographique des Genevois et des Vaudois*, 1878.

² Cf. *Le livre d'or des familles vaudoises*.

Aussi ne tenons-nous qu'à publier ce témoin très certainement inconnu, d'une malheureuse affaire, et à le livrer, s'il en vaut la peine, aux réflexions des érudits.

Arthur JEANRENAUD.

A PROPOS DE SAUBRAZ

Dans notre numéro de juin M. Eug. Ritter faisait intervenir à propos du nom du village de Saubraz, celui de la famille de Beausobre. Nous recevons à ce sujet la note suivante :

La famille de Beausobre est d'origine française. Celle de son nom serait, d'après les recherches de M. de B. depuis 1882 ou même avant, celui d'un territoire situé dans une commune du Lot-et-Garonne. Le nom de ce territoire est d'origine latine. M. Eug. Ritter, qui en sait long sur l'origine des noms, pourrait, peut-être, chercher aussi celle de Saubraz comme dérivant du latin.

G. de B.

LA FAMILLE IOUSSOUPOW ET LE CANTON DE VAUD¹

La princesse Tatiana Ioussoupow, née de Ribeaupierre, fille de l'ambassadeur russe à Berlin Jean de Ribeaupierre, devenue en 1856 la femme du prince Nicolas Ioussoupow, décédée en 1879, et qui était la grand'mère du prince Félix Ioussoupow, le meurtrier de Raspoutine, n'était pas une inconnue dans la région de La Côte où elle avait des parents issus de son arrière-grand-père Marc-Etienne de Ribeaupierre.

¹ Notes au sujet de l'article S. Bonnet, *Revue historique vaudoise*, 1927, page 185.